

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 mai 2018

Présents : 12

Ouverture de la séance :

1. Membre désigné pour la Commission locale d'Evaluation des Charges transférées de Communes des Monts du Lyonnais ;

La Communauté procède à la mise en place de la nouvelle CLECT et Monsieur le Maire s'est désigné pour en être titulaire.

2. Contexte juridique du PLU :

Pour ne pas prendre le risque de voir les démarches du PLU lancées en 2015 en écart avec les réglementations ultérieures, il est décidé de procéder à l'élaboration du PLU selon toutes les réglementations applicables jusqu'à ce jour, notamment celles prescrites en 2017.

Il est fait état des contraintes liées à la superficie des annexes et de la pertinence de maintenir des zone A limitées pour les constructions agricoles.

Une consultation a été lancée pour les études géologiques.

3. Travaux à prévoir en amendes de police :

S'il est possible de réaliser un cheminement piétonnier sur la route de Meys, ce programme sera chiffré pour la demande des subventions des amendes de police.

Il est évoqué la nécessité de matérialiser l'entrée du milieu aggloméré en conséquence des dernières réalisations de constructions qui justifient l'extension du bourg.

4. Notification de la subvention de l'agence de l'Eau.

L'agence, qui avait autorisé le lancement des travaux avant notification, accorde une subvention de 61 000 € pour les travaux de la rue de Rampôt qui ont été retenus pour 158 813 €HT.

5. Projets à financer par le DSIPL :

En raison des possibilités limitées et de la demande de la préfecture à faire examiner les capacités de la commune qui enregistre un déficit en raison du décalage des travaux et de l'octroi des subventions, le projet de l'immeuble de la Traboule est ajourné.

6. Désengagement sur DPU antérieur pour recentrer l'action de la commune sur une opération prioritaire :

Il n'y a pas urgence à créer un accès à l'arrière du parc aux biches pour lequel la commune avait exercé son droit de préemption sur une vente qui n'a pas été maintenue, la commune se rapprochera du notaire dans ce sens.

Par contre, l'intérêt que présente l'acquisition des bâtiments médicaux est plus justifié pour continuer à agir pour le maintien des services en milieu rural. Le cabinet dentaire et les cabinets d'infirmiers et de kiné relèvent de cet intérêt et les arrêts d'activités sont annoncés pour cette année. L'avis des domaines a été sollicité dans ce sens.

Les démarches sont engagées pour le recrutement de ces professionnels ou pour assurer un service social plus général.

La maison dite « Maison Delage » qui a déjà fait l'objet de l'avis des services fiscaux des domaines, doit être mise en vente. Les bailleurs sociaux interpellés ne rendant pas de réponse, il reste la possibilité de les confier à des agences immobilières plus en capacité à prospecter des clients intéressés.

7. Evolution à prévoir pour le laboratoire :

L'activité de conditionnement d'escargots dans le laboratoire a généré une usure prématurée des installations d'extraction en raison de l'acidité dégagée par les escargots.

La commune, qui est limitée dans ce budget, va demander des devis d'une installation plus basique.

8. Urbanisme :

Il est donné lecture des déclarations en cours.

9. Evolution à mettre en place pour la rentrée prochaine :

Avec la suppression des TAP en début d'année et le redéploiement des personnes en poste sur le scolaire et le périscolaire, il s'avère que le poste d'ATSEM doit être ramené 28/35ème.

Pour le service technique, un poste d'occasionnel sera mis en place rapidement pour les travaux des espaces verts.

10. Divers courriers :

L'association KDanse invite à son spectacle du 15 – 16 et 17 juin à Ste Foy L'Argentière.

Des nouveaux parcours permanents de VTT ont été mis en place.

La Maison d'en haut invite à sa fête d'été le 08 juin sur le site de l'Arbresle.

La mutuelle associative ouverte à tous est mise en place, les permanences ont lieu dès le jeudi 17 mai, les autres seront annoncées. Il convient de prendre rendez-vous.

Les agrès seront fixés au sol sur le city stade, la dépense est prévue pour 2000 €.

11. Bilan des commissions :

La mise en place des fleurs est prévue le jeudi 16 mai.

La signalétique évolue, les projets de panneaux sont présentés.

Les travaux de la rue de Rampôt débutent. Tous les moyens seront mis en œuvre pour la circulation alternée et pour la sécurisation des piétons qui vont à la garderie périscolaire et du parc aux biches.

La fête de la musique est reconduite le 23 juin 2018. En plus des groupes intéressés, les écoles primaires et l'école de musique de la Communauté de Communes s'impliquent pour sa réussite.

Les conscrits organisateurs de la vogue 2018 accompagnés de leurs parents, ont été reçus en mairie pour l'organisation à venir.

Levée de la séance à 00 h 10.

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUEMOT